



Auteurs et photographes, Maisons ou Sociétés d'Édition,

vous avez publié depuis moins de 2 ans un ouvrage relatif à la Vigne et au Vin qui n'a jamais été présenté aux Prix de l'OIV ou n'a jamais été primé :

envoyez votre candidature avant la date de clôture des inscriptions le 28 février 2023.

- Pays membre ou non membre de l'OIV
- Toutes les langues sont acceptées
- Pas de frais d'inscription
- Formulaire d'inscription sur <u>www.oiv.int</u> dès Septembre 2022
 Ou sur demande à <u>jurydesprix@oiv.int</u>





Les Prix de l'OIV : une reconnaissance à l'échelle internationale, une référence dans le secteur vitivinicole depuis 1930.

Le Prix de l'OIV est une distinction prévue par le Règlement Intérieur de l'OIV, décernée chaque année par un Jury international composé d'éminentes personnalités du monde vitivinicole et qui représentent les pays membres de l'OIV.

Le Jury reconnaît ainsi par un Prix de l'OIV les ouvrages de référence dans chacune des 12 catégories ouvertes à la compétition. Sa décision est souveraine et consensuelle.

Sur la base des mêmes critères d'évaluation, en fonction de la concurrence et du niveau qualitatif des ouvrages présentés dans les différentes catégories, le Jury peut être amené à mentionner d'autres ouvrages faisant preuve d'une originalité particulière par le sujet, le point de vue adopté, l'audace de l'auteur, et complète ainsi la sélection en décernant des « Mentions ».

Des livres en édition papier, mais aussi des sites Web, outils numériques interactifs peuvent être primés ou mentionnés.





Les catégories des Prix de l'OIV

Publications scientifiques et techniques, Publications de vulgarisation et de découverte pour grand public, ou destinés à l'enseignement : chaque ouvrage peut concourir dans une (seule) catégorie. Le Jury des Prix détermine dans quelle catégorie chaque publication peut concourir.



- Viticulture
- Vitiviniculture Durable
- Enologie
- Économie et/ou Droit Vitivinicoles
- Histoire, Littérature et/ou Beaux-Arts
- Vin et Santé
- Découverte et Présentation des Vins
- Vins et Territoires
- Vins et Mets
- Monographies et Études Spécialisées
- Actes de Symposia, Dictionnaires, Encyclopédies, Lexiques, Atlas, Manuels
- Édition critique



Les inscriptions pour l'Édition 2023 des Prix de l'OIV : du 1er septembre 2022 jusqu'au 28 février 2023

Fiche d'inscription 2023 à télécharger dès septembre 2022

sur: www.oiv.int

ou sur demande à : **jurydesprix@oiv.int** à renvoyer avec le dossier d'inscription.

Dossier d'inscription à renvoyer par Wetransfer/jurydesprix@oiv.int AVANT le 28 février 2023

- 1°) **COURTE PRÉSENTATION ÉCRITE** en français ou en anglais ou COMMUNIQUÉ DE PRESSE :
 - du **LIVRE** ou du **SITE** présentés (il ne s'agit pas du site de la Maison d'Édition),

ET

- du/des **AUTEUR/S** ou concepteur(s) du site, photographe ou illustrateur principaux (selon l'importance de l'iconographie).
- 2°) **VISUEL** de couverture du livre format JPEG ou PNG, ou visuel de la page d'accueil du site internet.
- 3°) **TABLE DES MATIÈRES** du livre, ou **MENU/ARCHITECTURE** du site Web.
- 4°) **PDF DE BONNE QUALITÉ, PROTÉGÉ** © du livre, ou des livres si présentation en plusieurs langues.
- 5°) VIDÉO DE PRÉSENTATION D'UNE MINUTE MAXIMUM en français ou en anglais du livre ou du site, par l'auteur principal ou la Maison d'Édition.



LIVRE : 6 exemplaires du livre candidat, OU 4 exemplaires à envoyer dans les différentes langues publiées.

Les frais postaux et de douane pour l'envoi des exemplaires requis à l'OIV sont à la charge exclusive de l'expéditeur.

Afin que le colis ne soit pas retenu par les douanes, l'expéditeur doit indiquer sur le paquet une valeur marchande 0, « envoi de documents de travail », et/ou préciser sur le bordereau que si des taxes sont à acquitter, elles devront être réclamées auprès de l'expéditeur.

L'OIV ne réceptionnera pas un colis pour lequel des taxes sont à acquitter.

ADRESSE pour l'expédition ou le dépôt des livres :

A l'attention du Cabinet de Communication de l'OIV Organisation Internationale de la Vigne et du Vin 12 Parvis de l'UNESCO • FR-21000 Dijon

TENIR COMPTE DES DÉLAIS D'EXPÉDITION : les livres doivent être livrés ou déposés avant le 28/02/2023.

Le Secrétariat indiquera sur demande à **jurydesprix@oiv.int** les jours et horaires pour la réception des colis à l'OIV.

PDF de bonne qualité et protégé © du livre présenté (en plus des versions papier à fournir) à envoyer avant le 28 février

par Wetransfer à jurydesprix@oiv.int

Ils seront communiqués en accès restreint à des lecteurs-évaluateurs désignés par le Comité du Jury des Prix de l'OIV, puis aux membres du Jury dans les mêmes conditions SANS DEMANDE D'AUTORISATION aux auteurs, Maisons ou Sociétés d'Édition.

Le téléchargement des PDF des livres ne doit pas imposer le téléchargement d'un logiciel professionnel.

SITE WEB, OUTIL NUMÉRIQUE INTERACTIF candidat : lien ou URL en accès libre et gratuit à communiquer à jurydesprix@oiv.int



Les exemplaires des livres sont destinés aux lecteurs, à la réunion du Jury et à la bibliothèque de l'OIV. Ils ne sont pas restitués aux auteurs, Maisons ou Sociétés d'Édition.

Dans un souci d'information objective, les revues, publications à vocation commerciale et publicitaire. les guides sélectifs de vins, les catalogues de vente, ne sont pas acceptés; à différencier d'un sponsoring apportant une aide pour la publication d'un ouvrage.

Les sites Web ne doivent pas contenir d'action de lobbying, ni de publi-reportage.

Une 2e publication dans la même langue ou dans une autre langue peut concourir si la publication initiale n'a jamais été récompensée par le Jury des Prix de l'OIV et que la réédition a fait l'objet de modifications (nouveaux chapitres, nouvelle mise en page...) avec des données actualisées.



Organisation Internationale de la Vigne et du Vin

Cabinet de Communication de l'OIV

jurydesprix@oiv.int

12 Parvis de l'UNESCO 21000 Dijon

www.oiv.int



Organisation Internationale de la Vigne et du Vin Organisation Intergouvernementale Créée le 29 Novembre 1924 • Refondée le 3 Avril 2001 12, Parvis de l'UNESCO • 21000 Dijon www.oiv.int